

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 4 novembre 2009

### **OBJET**

#### **de la Délibération**

\*\*\*\*\*

### **TRAVAUX D'AEP - PROGRAMME 2008 AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX**

#### Date de convocation du Conseil Municipal

29 octobre 2009

Date d'affichage : 29 octobre 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Monsieur BONHOURE

#### Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON , Mmes DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, MM. BONHOURE, DERRIEN, Mme LE STRAT, M. PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

#### Absentes ayant donné pouvoir

Mme LE PAVEC à Mme BURLOT  
Mme ROUILLARD à M. PERESSE

#### Absents

M. GIRALDON  
Melle ORINEL  
M. MOUHAOU

# **TRAVAUX D'AEP - PROGRAMME 2008 AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX**

## **Rapport de Henri LE DORZE**

Le conseil municipal du 2 juillet 2008 a attribué à l'entreprise E.T.D.E le marché de travaux d'un montant de 954 844.66 € TTC (798 365.10 € HT) nécessaire à la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable en divers points de la commune.

Au cours de l'exécution des travaux, l'encombrement du sous-sol des rues Colbert et Joseph Le Brix a fait modifier le tracé initial du réseau occasionnant un linéaire plus important et donc plus de quantité de matériaux et de réfection de voirie départementale.

Les travaux supplémentaires, d'un montant de 49 388 € HT (59 068.05 € TTC), nécessitent la passation d'un avenant avec l'entreprise E.T.D.E.

### **Nous vous proposons :**

- D'accepter l'avenant d'un montant de 49 388 € HT (59 068.05 € TTC) à passer avec l'entreprise E.T.D.E. et d'autoriser le Maire à le signer.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 5 novembre 2009**

**LE MAIRE  
Jean-Pierre LE ROCH**